

Réf. : DEC2025 - 35

**Objet : Convention de mise à disposition du terrain appartenant à M. MOURET – parcelles BA 119, 120, 121 et 122 – Championnat équestre**

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article, par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs ;

**Considérant**, la nécessité de prévoir une zone spécifique de stationnement à titre gratuit des véhicules de transport de chevaux dans le cadre de la manifestation « Championnat de France Equestre » organisée en juin à AIGUES- MORTES, ainsi qu'une zone technique de décollage de drones pour la manifestation « Magic Drone » du 14 juillet à AIGUES-MORTES,

**Considérant** l'accord de M. Alban MOURET de mettre à disposition ces terrains dans cet objectif,

## DECIDE

### Article 1 :

Une convention de mise à disposition de terrain d'une surface d'environ 15573m<sup>2</sup>, est passée entre le propriétaire du bien, M. Alban MOURET, demeurant 10 rue Rouget de L'Isle à 30220 AIGUES MORTES et la commune d'Aigues-Mortes, sur les parcelles cadastrées BA119, BA120, BA121 et BA122, pour une durée de 2 mois, renouvelable par expresse reconduction.

### Article 2 :

Cette occupation est consentie et acceptée moyennant une somme mensuelle ferme de 300€.

### Article 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal et, pourra dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale l'ayant établie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, territorialement compétent ( [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) – Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES cedex 09)

Fait à Aigues-Mortes,

Le 05/06/25

**Le Maire,**  
**Pierre MAUMEJEAN**

**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90

Fax : 04.66.53.86.09

